

Mot de la Direction

Ma volonté consiste à assurer le meilleur confort possible aux enfants et à l'équipe éducative afin de travailler dans un excellent climat et, ainsi, d'optimiser la qualité du travail accompli.

Chaque élève a droit à l'attention et au soutien requis afin de développer au mieux ses connaissances et de devenir un citoyen responsable.

Grâce au travail individualisé prôné par toute l'équipe, le taux de réussite des enfants doit être maximal.

J'attache personnellement une grande importance au suivi de chaque enfant.

Le Directeur

Monsieur Jean-Michel SMEETS

Projet d'établissement: Groupe scolaire Rampe Anfouette - Baille Cariotte (Entrée en vigueur : 01/09/2016)

Afin de rencontrer les objectifs généraux du décret-missions du 24/07/1997 visés à l'article 6, le projet d'établissement permet d'épingler des priorités et de les annoncer aux parents et aux élèves. L'inscription dans un établissement scolaire signifie l'adhésion au projet d'établissement dans sa globalité.

Ce projet d'établissement a été élaboré en concertation par l'équipe éducative du Groupe scolaire RAMPE ANFOUETTE-BAILLE CARIOTTE lors des journées de formations obligatoires.

Article 6 du Décret-Missions :

1. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
2. Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
3. Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
4. Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Considérant la réalité du terrain, nous avons unanimement opté pour viser plus particulièrement l'alinéa 3 de l'article 6 du décret-missions que voici :

« Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au

développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures».

L'orientation que nous entendons suivre plus particulièrement au travers d'actions concrètes est : "Feu vert pour une citoyenneté à vivre et à construire..."

Vie dans la classe :

- Analyser et mettre en pratique la charte communale
- Participer au conseil communal des enfants ainsi qu'à ses actions
- Organiser un espace temps dédié à la gestion des conflits et à la mise en commun des idées apportées par les enfants (boîtes à idées, bâton de parole,...)
- Récolter les piles usagées
- Procéder à des économies d'énergie (journée gros pulls, info sur les énergies,...)
- Organiser des rencontres avec des personnes ressources (grands-parents, parents,...)

- Organiser des animations en collaboration avec le Parc Naturel des Hauts Pays, le CRECCIDE, l'HYGEA, ...)
- Pratiquer le tutorat, les travaux en groupe, les ateliers
- Elaborer une charte relative à la propreté et au vivre ensemble au sein de l'école (classe, toilettes, cour de récréation,...)

Vie dans la cour :

- Aménager et organiser les cours en zones colorées adaptées aux différents jeux
- Réintégrer les jeux anciens
- Elaborer une marche à suivre pour favoriser l'auto-gestion des ateliers jeux
- Sécuriser certains endroits de la cour
- Contribuer à l'embellissement de la cour (fleurs, fresque, ...)
- Créer une zone verte sécurisée (potager, compost, ...)
- Installer une station météo
- Poser des nichoirs, des mangeoires, des hôtels à insectes
- Organiser un nettoyage régulier de la cour (ratons-laveurs, tableau des services)
- Décorer les poubelles existantes

La vie à l'extérieur de l'école :

- Participer aux commémorations patriotiques (devoir de mémoire)
- Organiser la visite des lieux de cultes reconnus et présents dans la Commune ainsi que de la Maison de la Laïcité

- Organiser des activités en partenariat avec le Centre culturel de Colfontaine ainsi qu'avec les bibliothèques et ludothèque communales
- Visiter les bâtiments communaux et découvrir les différents services
- Découvrir le patrimoine local
- Participer au folklore du village (Sabbat des sorcières)
- Participer aux activités organisées par l'Administration Communale à destination des enfants
- Organiser des sorties à caractère culturel (sorties d'un jour ou classe de dépaysement)

- Visiter les milieux naturels environnants
- Organiser des visites aux personnes âgées